

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**VOTRE ATTENTION, S'IL VOUS PLAÎT !  
QUELS LEVIERS FACE À L'ÉCONOMIE DE L'ATTENTION ?**

**Le Conseil national du numérique propose 12 leviers pour  
remettre les technologies au service d'une attention psychique,  
sociale et environnementale**

**Paris, le 13 janvier 2021** - Si les technologies numériques constituent des supports de mémoire inédits et rendent possibles de nouvelles formes attentionnelles, elles véhiculent aussi des dangers pour la santé psychique ou mentale des individus et pour les relations sociales et collectives, au risque d'affecter notre capacité à faire société mais également à travailler, penser, créer et innover. **Le Conseil national du numérique appelle à passer un cap dans la protection de notre attention et présente 12 pistes d'action principalement juridiques, politiques et éducatives dans un dossier complet, élaboré par Anne Alombert et Olga Kokshagina.**

**UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DES ENJEUX DE L'ATTENTION POUR PROTÉGER NOTRE  
CAPACITÉ À FAIRE SOCIÉTÉ**

Pour préserver notre attention, le Conseil national du numérique propose d'adopter une approche systémique des enjeux de cette économie de l'attention dans un dossier intitulé « **Votre attention, s'il vous plaît ! Quels leviers face à l'économie de l'attention ?** », s'attachant à considérer toutes les dimensions de nos rapports aux médias numériques.

Il s'agit alors de s'interroger sur les différentes stratégies mises en œuvre par les acteurs pour exploiter les biais cognitifs, sur les modèles économiques qui tirent leurs ressources de la monétisation de notre attention et d'étudier les outils et designs mis en œuvre. L'attention doit elle aussi être considérée dans toutes ses dimensions et notamment d'un point de vue relationnel. Seule une approche complète de ces phénomènes nous permettra de **lutter contre ces nouvelles formes de manipulation des comportements et d'identifier les leviers juridiques, économiques, technologiques, sociaux, éducatifs, politiques** qui pourraient être mobilisés.



**Anne Alombert**, maître de conférences en philosophie à l'Université Paris 8 et membre co-pilote de ce dossier, souligne « *Par leur modèle économique autant que par leur omniprésence dans notre quotidien, les plateformes ont donné aux enjeux de l'attention une nouvelle dimension. Tout l'enjeu consiste alors à lutter contre les dangers de ces modèles technologiques et économiques, sans condamner le numérique ou les écrans de manière générale, ni soumettre les citoyens à des restrictions liberticides. Nous devons mettre ces sujets dans le débat politique et nous donner les moyens d'une action collective.* »



**Olga Kokshagina**, enseignante-chercheuse en management de l'innovation à EDHEC Business School, au Centre de Gestion Scientifique de l'université de recherche PSL de Mines ParisTech, et membre co-pilote, indique « *Les entreprises dans le numérique se battent pour capter nos attentions : les technologies sont conçues aujourd'hui spécifiquement pour changer les attitudes ou comportements des utilisateurs, par la persuasion ou l'influence sociale, afin d'extraire une valeur marchande en maximisant notre engagement en ligne. Nous devons donc mettre le design au service de l'attention et non de sa monétisation, en vue de renforcer nos capacités cognitives et d'intensifier nos solidarités collectives.* »

## COMMENT PROTÉGER COLLECTIVEMENT NOTRE ATTENTION ?

Pour remettre les technologies numériques au service d'une attention psychique, sociale et environnementale, le Conseil national du numérique met notamment en débat **12 principaux leviers essentiellement collectifs**. Qu'ils soient juridiques, politiques, sociaux, éducatifs ou qu'ils relèvent du design et de la conception des services, ces leviers pourraient être portés par les pouvoirs publics, en collaboration avec des chercheurs, professionnels d'éducation et de santé, associations, entreprises et industriels de l'audiovisuel et du numérique.

De nouveaux droits et obligations pourraient être débattus, tels que :

- **Consacrer un droit d'être informé sur les dispositifs de captation attentionnelle**

Une obligation serait imposée aux opérateurs de traitement de l'attention d'informer les utilisateurs, en des termes clairs et intelligibles, des dispositifs de captation attentionnelle mis en place, dont le contrôle serait assuré par des *attention protection officers*.

- **Mettre sur pied une politique européenne permettant de lutter contre les risques qu'entraînent les modèles d'affaires relevant de « l'économie de l'attention »**

Dans la continuité du *Digital Services Act*, une politique plus ambitieuse pourrait s'appliquer à l'ensemble des services en ligne, et non uniquement les grandes plateformes dominantes, pour identifier les risques issus des fournisseurs de services. À la manière du *DSA*, les plateformes devraient ensuite mettre en œuvre les solutions appropriées pour remédier à ces risques sous le contrôle des autorités publiques.

- **Reconnaître un droit à de paramétrer les contenus et les émetteurs**

Un droit au paramétrage permettrait à l'utilisateur de paramétrer l'outil mis à sa disposition par la plateforme, afin de délimiter clairement ses choix sans ingérence de la part de l'opérateur. Cela pourrait concerner les contenus auxquels il est exposé, leurs auteurs ou encore la façon dont ils lui sont présentés.

Mais aussi :

- **Renforcer le droit à la déconnexion**
  - **Sanctionner des designs abusifs et trompeurs**
  - **Créer un droit à l'interopérabilité entre plateformes**
-

À côté de quoi, des **leviers politiques, sociaux, éducatifs** peuvent aussi être mis en avant pour :

- **Renforcer l'éducation critique et pratique aux médias numériques dans le cadre de projets scolaires et extrascolaires**

La constitution de projets transdisciplinaires d'établissements autour des médias numériques et des enjeux de l'économie de l'attention permettrait de lutter de manière proactive contre les risques de certains usages, tout en valorisant les savoirs des jeunes générations et en développant leur réflexivité sur leurs propres usages.

- **Missionner l'école pour concevoir et expérimenter des supports et des pratiques numériques cultivant l'attention profonde et l'attention conjointe**

L'école pourrait devenir un lieu d'expérimentation de nouvelles pratiques attentives du numérique grâce au déploiement d'outils permettant de développer la créativité ou l'attention conjointe des élèves, pour en des acteurs de la mutation numérique.

Mais aussi :

- **Sensibiliser les citoyens aux enjeux psychiques et sociaux de l'économie de l'attention**
- **Développer des recherches transdisciplinaires sur « les technologies de l'esprit » et les intégrer à la formation des professionnels de l'éducation et du soin**
- **Penser les politiques relatives à nos lieux de vie**

Enfin, il est nécessaire de **soutenir, concevoir et développer de nouvelles pratiques et de nouveaux dispositifs numériques** qui renforcent l'attention conjointe et les liens sociaux sans réduire les individus à des comportements pulsionnels.

## **LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE, UNE OPPORTUNITÉ POUR PRENDRE CONSCIENCE ET PASSER À L'ACTION**

La présidence française de l'Union européenne place le numérique au cœur de sa stratégie. Au regard du poids dont disposent aujourd'hui les plateformes, nous devons établir le cadre d'actions qui nous permettra ensemble de lutter contre les risques qu'entraînent les modèles d'affaires relevant de « l'économie de l'attention ». Tandis que le *Digital Services Act* (DSA), en cours de négociation, inclut une approche visant à réguler les risques systémiques afférents aux activités des plateformes, nous devons d'ores et déjà penser à la manière dont nous nous saisissons demain des risques liés à la capture de l'attention.

### **Contacts presse :**

Céline Surget – [presse@cnnumerique.fr](mailto:presse@cnnumerique.fr) - 07 48 72 82 37

### **À propos du Conseil national du numérique**

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante, chargée d'interroger la relation de l'humain au numérique prise dans toute sa complexité et de formaliser les problématiques qui y sont liées. Il vise à mettre en partage les éléments utiles à la pensée individuelle et collective ainsi qu'à la décision publique en France et en Europe. Il est composé d'un collège interdisciplinaire de 17 membres nommés par le Premier ministre et de 4 parlementaires désignés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2 ans. Le Conseil national du numérique est placé auprès du secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques. Il est institué par le décret du 2017 modifié par le décret du 13 février 2021.